

Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

Permis de travail de nuit (travail en 2 équipes) (Art. 17 LTr)

- 02-788 / 100993
Metalor Technologies SA, Marin
affinage et diverses fabrications (Usine de Marin)
besoin urgent
24 A
14.10.2002–15.10.2005 (Renouvellement)

Permis de travail de nuit (travail en 3 équipes) (Art. 17 LTr)

- 02-796 / 100894
Feldschlösschen Boissons SA, Succursale Brasserie Valaisanne, 1950 Sion
production (brassage, fermentation et soutirage) – filtration
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
6 A
21.10.2002–22.10.2005 (Modification)
- 02-818 / 100443
MECALP TECHNOLOGY SA, 1260 Nyon
atelier de décolletage
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
9 A
07.10.2002–08.10.2005 (Renouvellement/modification)

Permis de travail en continu (Art. 24 LTr)

- 02-799 / 100299
Febex SA, 1880 Bex
fabrications chimiques (acides phosphoriques et dérivés)
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
16 A
27.10.2002–29.10.2005 (Modification)

Permis de travail de nuit et du dimanche (Art. 17 et 19 LTr)

- 02-804 / 101976
Studer SA, Bienne
laminage et tréfilage de précision, traitement thermique
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
12 A
06.10.2002–08.10.2005 (Renouvellement/modification)

- 02-828 / 108668
AHMETOVIC Mevludin, 2000 Neuchâtel
nettoyage d'installations de ventilation dans toute la Suisse
besoins spéciaux de consommation
8 A
04.08.2002–09.08.2003 (Nouveau permis)

Permis de travail du dimanche et de jours fériés (Art. 19 et 20a LTr)

- 02-803 / 101303
Adax SA, 2022 Bevaix
décolletage
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
2 A
20.10.2002–22.10.2005 (Renouvellement)
- 02-820 / 100299
Febex SA, 1880 Bex
laboratoire de contrôle
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
1 A
24.11.2002–26.11.2005 (Renouvellement/modification)

(A = adultes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Gurtengasse 3, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 45/29 50).

Permis concernant la durée du travail octroyés

Permis de travail de nuit (Art. 17 LTr)

- 02-599 / 101652
R. Bourgeois (Suisse) SA, 2950 Courgenay
atelier des presses
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
6 A
03.06.2001–05.06.2004 (Renouvellement/modification)
- 02-600 / 100435
Presses Centrales Lausanne SA, 1002 Lausanne
rotative pour le tirage du quotidien Agefi
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
8 A
01.09.2002–03.09.2005 (Renouvellement/modification)

Permis de travail de nuit (travail en 2 équipes) (Art. 17 LTr)

- 02-602 / 100789
AISA Automation industrielle SA, 1896 Vouvry
ateliers des machines CNC et de montage
besoin urgent
24 A
02.09.2002–03.09.2005 (Modification)

Permis de travail de nuit (travail en 3 équipes) (Art. 17 LTr)

- 02-606 / 101739
Miserez SA, 2350 Saignelégier
usinage CNC (tournage et fraisage)
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
6 A
11.11.2002–12.11.2005 (Renouvellement/modification)
- 02-619 / 108620
Fromco SA Moudon, 1510 Moudon
affinage (ligne centrale et ligne de soin) des fromages
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
9 A
09.09.2002–13.09.2003 (Nouveau permis)

Permis de travail de nuit et du dimanche (Art. 17 et 19 LTr)

- 02-58 / 100561
Hilcona Gourmet SA, 1350 Orbe
boulangerie
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
6 A
05.08.2001–07.08.2004 (Renouvellement/modification)

(A = adultes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Conformément à l'art. 55 LTr et aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant la commission de recours du Département fédéral de l'économie, 3202 Frauenkappelen, par recours administratif, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Gurtengasse 3, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 45/29 50).

12 novembre 2002

Secrétariat d'Etat à l'économie:

Direction du travail